



ATS-Belgique

a s b l

Association de Solidarité Internationale

SIEGE SOCIAL : Rue Buisson Saint-Guibert, 27 A / 003
B - 5030 GEMBLoux --- BELGIQUE

TELEPHONE : 00 - 32 - 498 - 91.76.19

EMAIL : info@ats-belgique.org

FORTIS BANQUE :

Iban : BE67 0013 7117 1687 Bic : GEBABEBB

FAX : 00 - 32 - 81 - 35.62.55

WEBSITE : www.ats-belgique.org

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

L'Association de Solidarité Internationale « **ATS-Belgique** asbl/ong »
a son siège social à Gembloux en Belgique.

Depuis sa création en mars 2002,
ATS-Belgique asbl/ong s'est spécialisée dans le domaine de l'Hygiène et de la Santé.

En fonction de ses possibilités,
ATS-Belgique asbl/ong peut éventuellement intervenir dans le domaine Scolaire.

ATTENTION

La demande d'aide ne peut concerner que des actions d'aide au Sénégal.

Cette demande sera précise et rédigée en français.

Le ou les demandeurs ne peuvent en aucun cas être des personnes privées,
mais bien des associations dûment reconnues par l'Administration Sénégalaise
ou ses Représentants Régionaux, Communautaires et / ou ayant au moins 12 mois d'existence légale.

Pour une meilleure lisibilité, il vous est demandé d'imprimer ce document
et de le compléter en lettres capitales. (en complétant éventuellement point par point sur papier libre)

Dans le cas où les réponses aux questions sont plus longues que l'espace initialement prévu,
merci de répondre de façon informatique et en mentionnant le numéro des questions.

Date d'envoi :

1.1 Nom du requérant (Monsieur / Madame / Mademoiselle --- Nom & Prénoms)

--

1.1 Fonction dans la structure ou l'association demanderesse

--

1.3 Nom de la structure ou de l'association demanderesse --- Date de sa création

--

1.4 Adresse la plus précise possible

Rue ou B.P :	Localité :
Communauté Rurale :	
Arrondissement :	Région :
Tél. & Fax :	
Tél. Portable :	E-mail :

1.5. Comment avez-vous connu et pourquoi avez-vous choisi [ATS-Belgique](#) asbl/ong ?

--

1.6 Pour cette demande, avez-vous pris contact avec d'autres associations ou ONG ?

(Si oui, merci de communiquer leurs coordonnées. En effet, il n'est pas possible que notre association satisfasse à toutes les demandes. Par contre, afin d'éventuellement vous aider, des synergies peuvent s'établir entre plusieurs associations ou ONG)

--

1.7 Description générale de votre demande

(Formulée le plus clairement possible)

Localisation exacte :
Objet :
Population visée par la demande : (nombre, âge, caractéristiques)

1.8 Budget articulé nécessaire

(C'est-à-dire non seulement le montant total mais aussi une liste détaillée des dépenses envisagées)

--

1.9 Durée de l'action et planning prévu

(Si l'aide est acceptée, un état d'avancement de la réalisation du projet sera demandé régulièrement)

1.10 Les autres partenaires éventuels associés à l'action

(Leurs contributions et collaborations)

1.11 Evaluation de l'action

(Coordonnées complètes de la personne responsable du suivi de l'action sur place)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tél. & Fax :	
Tél. Portable :	E-mail :

2. Historique et description des activités de votre association

(L'organigramme de ses membres --- Objectifs --- Missions)

2.1 Vos autres partenaires éventuels dans des actions déjà entreprises ou en cours de réalisation

(Merci d'indiquer leurs coordonnées)

2.2 Date de création de fait ou juridique de votre association et son statut

2.3 Qui sera propriétaire des biens (im)mobiliers acquis pendant l'action ?

2.4 Dans le cas d'un accord de collaboration avec **ATS-Belgique** asbl/ong

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES DONNS QUITTANT LA BELGIQUE

PREPARATION DES DONNS EN BELGIQUE ET EXPEDITION DE CEUX-CI

Dans la mesure du possible, **ATS-Belgique** cherche toujours à établir une collaboration avec des représentants du village bénéficiaire qui sont établis dans un des pays de l'Union Européenne. Des actions peuvent alors être établies afin de financer le transport du don vers le Sénégal. Le transport du don au Sénégal doit toujours être exécuté par les bénéficiaires ou leurs représentants.

EXONERATION DES DROITS ET TAXES

Il faut savoir qu'en ce qui concerne les dons humanitaires en provenance de l'étranger classifiés dans les domaines de la Santé et du Scolaire, il est possible d'obtenir du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, l'exonération des droits et taxes. Cette demande doit être introduite par le bénéficiaire sur base des éléments fournis par **ATS-Belgique**. Le don ne quitte la Belgique qu'après réception des copies établissant cette exonération. Dans le cas contraire, **ATS-Belgique** ne prend pas à sa charge les droits et taxes.

RECEPTION DU DON DANS LE VILLAGE

Afin de s'assurer de la bonne destination et de la bonne gestion du don, lors de la remise de celui-ci, un membre d'**ATS-Belgique** doit toujours être présent sur place. **ATS-Belgique** travaillant notamment avec le Ministère de la Défense Nationale en Belgique et d'autres Associations ou ONG Nationales ou Internationales, des documents justificatifs officiels doivent être signés sur place le jour de la remise du don.

2.5 Documents à fournir par voix postale :

- documents des Autorités Communautaires et/ou d'Arrondissement et/ou de Région, voire de l'Etat Sénégalais attestant de l'existence réelle de votre association ;
- copie des éventuels statuts de l'association ;
- attestation d'une autorité locale validant votre demande ;
- déclaration d'intention de collaboration entre votre association et **ATS-Belgique** ;
- pour les Centres, Postes et Comités de Santé ainsi que pour les Ecoles, merci de communiquer l'état de votre structure :
 - locaux
 - véhicule(s)
 - personnel
 - nombre de villages et détails des populations polarisées par votre structure.

Fait à

, le

Signature du requérant

Les documents sont à renvoyer :

- soit par courrier postal à l'adresse reprise dans l'entête de lettre
- soit par E-mail après avoir scanné les documents : info@ats-belgique.org
- soit par fax au n° : 00 - 32 - 81 - 35.62.55